



2026/GS04/DD/CC

Amiens, le 27 avril 2026

Monsieur Claude CLIQUET
Président du Centre de Gestion de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents d'Etablissements Publics
Communaux et Intercommunaux

Objet : Elections professionnelles 2026 - Comité Social Territorial départemental (CST)
Pré-listes du Comité Social Territorial départemental (CST)

Mesdames, Messieurs les Maires et Président(e)s,

Conformément à l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 et dans le respect des dispositions des articles L. 251-1 et suivants et R. 251-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatives au Comité Social Territorial, le Centre de Gestion va devoir procéder au renouvellement des représentants du personnel de cette instance.

Le CST est consulté sur toutes les questions relatives à l'organisation des services, les conditions de travail, la politique de ressources humaines, la santé et la sécurité des agents. Il émet des avis **préalables à toute délibération** concernant l'organisation générale du travail et la prévention.

Les représentants du personnel sont élus par les **agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé** (bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée ou depuis au moins deux mois d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois) des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion ayant moins de 50 agents, en position d'activité, de détachement, en congé parental, en congé de présence parentale ou mise à disposition et inscrits sur la liste électorale.

**Pour rappel, les élections professionnelles auront lieu
le jeudi 10 décembre 2026.**

Toutefois, le Centre de gestion de la Somme ayant fait le choix de recourir au vote électronique pour ce scrutin, les électeurs pourront voter sur la période
du 4 décembre 2026 à 09h00 au 10 décembre 2026 à 12h00 (par smartphone, tablette ou ordinateur).

Afin de préparer ces élections, vous trouverez sur votre espace extranet carrières la pré-liste de vos agents stagiaires et titulaires, **qu'il vous appartient de contrôler. Si des modifications sont à apporter**, merci de nous transmettre les arrêtés correspondants par courriel à l'adresse electionspro@cdg80.fr ou à défaut par voie postale, au 32 rue Lavalard – CS 12 604 - 80026 AMIENS.

Concernant les **agents contractuels de droit public et de droit privé**, il conviendra de les saisir directement sur votre espace extranet carrières. La procédure de saisie vous est transmise par mail via electionspro@cdg80.fr, adresse à utiliser pour toute correspondance relative aux élections professionnelles.

Ces démarches (saisies et transmissions des arrêtés), doivent impérativement être effectuées **au plus tard pour le 29 mai 2026.**

Je remercie les collectivités ne comptant pas d'agent de nous en informer, afin d'éviter toute relance inutile.